

COMMUNE DE SAINT-ESTÈPHE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023 À DIX-HUIT HEURES TRENTE

Élus présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA (A partir de la question n° 5), Carmen FAUCHEY, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Élus absents, mais représentés : Martine MANDÉ procuration à Michelle SAINTOUT,
Danielle DA ROCHA procuration à Jean VIANDON, Nicolas MIQUAU procuration à Romain CERVINO,
Olivier MANEIRO procuration à Claude GAUZARGUES

Élu absent, mais excusé : Rémi DENJEAN

NUMÉRO DÉLIBÉRATION	OBJET	VOTE
01-23022023	Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
02-23022023	Convention de mise à disposition de locaux de la Mairie au S.I.A.E.P.A. de la Région de SAINT-ESTÈPHE : Signature d'un avenant n° 1	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 16 ABSTENTION : 1 (Michelle SAINTOUT)
03-23022023	Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA 33) : Demande de subvention	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
04-23022023	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Communal 2023	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 17
05-23022023	Facturation clés perdues	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
06-23022023	Sun Ska Festival 2023 : Mise en place d'une billetterie à tarif réduit	Approuvée à l'unanimité des votants POUR : 18
07-23022023	Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Locales	Le Conseil Municipal a pris acte du tableau des décisions prises depuis la séance du 28/11/2022

Saint-Estèphe, le 24 février 2023

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La Secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE

